

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société SYNAPSYS, (ci-après « l'Organisme de Formation ») consent au client, acheteur professionnel, (ci-après le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de Formation, (ci-après la « Formation »).

Le client et l'Organisme de Formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écartier l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). La réception du bulletin d'inscription par le Client et / ou le paiement de la facture émise par l'Organisme de Formation emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV, le Client reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance.

### Article 1 – Formations

L'Organisme de formation propose deux types de formations :

- Des Formations listées au catalogue, (ci-après les Formations « inter ») ;
- Des Formations adaptées aux besoins du Client ou sur mesure, (ci-après les Formations « intra ») ;

Ces formations, qu'elles soient inter ou intra, peuvent être dispensées en présentiel ou à distance.

Il est entendu que pour les Formations intra, si une demande d'aménagement est formulée sur le contenu d'une Formation nécessitant un temps de préparation supplémentaire de la part de l'Organisme de Formation, des frais supplémentaires peuvent être facturés.

Les Formations et les prestations proposées peuvent être consultées sur le site de l'Organisme de Formation sur [www.synapsys-groupe.com](http://www.synapsys-groupe.com)

### Article 2 – Modalités d'inscription

1. La demande d'inscription à une Formation peut être faite par le Client par l'un des moyens suivants :
  - Une demande d'inscription en ligne sur [www.synapsys-groupe.com](http://www.synapsys-groupe.com)
  - L'envoi d'un email ([formation@synapsys-groupe.com](mailto:formation@synapsys-groupe.com)) ou d'un courrier indiquant la demande d'inscription et reprenant l'ensemble des informations demandées dans le formulaire d'inscription.

2. Pour chaque session de Formation dispensée par l'Organisme de Formation, un nombre minimum et maximum de participants est admis ; les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre maximum est atteint. Les inscriptions réglées sont retenues en priorité.
3. Un accusé de confirmation de l'inscription est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. Cet accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Par son inscription, le Client déclare avoir pleinement connaissance et accepter les conditions tarifaires correspondantes, ainsi que les présentes CGV.
4. Dans les quinze (15) jours ouvrés avant la date prévue pour la session de Formation, le Client recevra un dossier composé de la convocation à sa session de Formation et d'informations pratiques.
5. Pour les commandes de Formations intra, une demande précisant les termes de la commande devra être adressée par le Client (par téléphone, e-mail, ou courrier) à l'Organisme de Formation. L'Organisme de Formation établira, le cas échéant avec la collaboration du Client, une proposition commerciale et les conditions financières correspondantes (ci-après ensemble dénommées " la Proposition "). La réception par l'Organisme de formation du " bon pour accord " du Client sur la Proposition vaudra acceptation de ses termes par ce dernier ainsi qu'acceptation des présentes CGV. Cette acceptation formelle du client doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 1 mois avant la réalisation de la prestation.

## Article 3 – Modalités de formation

1. L'Organisme de Formation s'engage à ce que le personnel et les formateurs vacataires affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations.
2. (*Formation en présentiel*) La formation se déroulera à l'adresse suivante : 7 rue Scribe – 75009 PARIS.
3. (*Formation à distance*) La formation se déroulera à distance via une plateforme de classe virtuelle. Les détails de connexion seront fournis par l'Organisme de Formation avant le début de la formation.
4. Une journée de formation correspond à sept (7) heures de cours. Les durées de formation varient et sont précisées sur le site [www.synapsys-groupe.com](http://www.synapsys-groupe.com).
5. Les participants à la Formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux de l'Organisme de Formation et disponible sur le site de l'Organisme de formation.
6. L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

## Article 4 – Tarifs et conditions de règlement

1. Les conditions tarifaires des Formations sont indiquées sur le site : [www.synapsys-groupe.com](http://www.synapsys-groupe.com).

2. Les prix des Formations sont indiqués hors taxes. La taxe applicable est la T.V.A. au taux en vigueur et payable selon les modalités suivantes :
  - Un acompte de 40% est dû 1 mois avant le démarrage de l'action de formation,
  - Le solde devant être perçu par SYNAPSYS avant le début de la formation.
3. Toute Formation commencée est due en totalité.
4. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros. En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.
5. Par ailleurs, en cas de retard de paiement, l'Organisme de Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de Formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée.
6. En cas de prise en charge du paiement d'une Formation par un organisme extérieur, il appartient au Client :
  - De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
  - De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou dans sa commande ;
  - Transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation
  - De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de prise en charge partielle de l'organisme extérieur de financement, le reliquat sera facturé directement au Client.

7. Si l'organisme extérieur de financement ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation ou que l'Organisme de Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme extérieur de financement au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera facturé dans sa totalité au Client.
8. En cas de non-paiement par l'organisme extérieur de financement des frais de Formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quel que motif que ce soit, le Client sera préalablement informé par tout moyen par l'Organisme de Formation et sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation.

## Article 5 – Annulation, report

1. L'Organisme de Formation maintient le maximum de sessions. Cependant dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, l'Organisme de Formation se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés sont alors entièrement remboursés.

2. Si l'Organisme de Formation se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (grève des transports, maladie du formateur, etc.), l'Organisme de Formation s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.
3. L'Organisme de Formation s'engage, en cas d'absence du formateur, à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de chaque prestation.
4. En cas d'annulation par le client, les conditions de remboursement sont les suivantes :
  - Entre 1 mois et 15 jours avant la prestation, le Client devra à l'Organisme de Formation 50% du coût total de la formation.
  - Moins de 15 jours avant la prestation, le Client devra à l'Organisme de Formation le coût total de la formation.
5. En cas de demande de report par le client, les conditions sont les suivantes :
  - Entre 1 mois et 15 jours avant la date de début de formation, le report de date pourra être fait dans un délai de 6 mois ;
  - Moins de 15 jours avant la prestation, aucun report de date ne pourra être effectué.

## Article 6 – Propriété Intellectuelle

Toute prestation n'entraîne aucun transfert de droits intellectuels, moraux ou patrimoniaux, ou autre droit de propriété de quelque nature que ce soit en faveur du Client. L'Organisme de Formation conserve la propriété exclusive de ses outils, supports, QCM, exercices, vidéos, fichiers ou documents utilisés ou remis au Client dans le cadre de la prestation fournie que ce soit en présentiel ou lors d'une formation en ligne. Le Client s'interdit sous peine de poursuites, d'extraire, réutiliser, céder, vendre, copier, filmer, traduire, reproduire, sous toute forme que ce soit, tout ou partie des données communiquées.

## Article 7 – Renseignement, réclamation

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée [formation@synapsys-groupe.com](mailto:formation@synapsys-groupe.com), qui fera ses meilleurs efforts pour y répondre dans les meilleurs délais.

## Article 8 – Responsabilité

1. Les Formations proposées par l'Organisme de Formation sont conformes à leur description au catalogue ou à leur documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.
2. Le Client est seul responsable de la consultation et du choix de la formation fournie par l'Organisme de Formation.
3. La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'Organisme de Formation

[www.synapsys-groupe.com](http://www.synapsys-groupe.com)



ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée

## Article 9 – Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à SYNAPSYS.